

1
(N° 172.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. Eug. DE SMET, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Jean Rufener.

MESSIEURS,

Par requête adressée au Roi, le 19 août 1836, le sieur Jean Rufener, sapeur-pompier à Anvers, demande la naturalisation.

Le pétitionnaire faisait partie du 29^{me} régiment d'infanterie suisse, au service des Pays-Bas, qui a été licencié à Anvers, le 15 octobre 1829; depuis lors il a servi dans le corps des pompiers de cette ville. Il n'a pu délivrer son acte de naissance, mais il conste par le congé qu'il reçut lors du licenciement du 29^{me} régiment suisse, qu'il est né le 21 décembre 1806, à Blumenstein, canton de Berne.

Les avis sont très-favorables et les autorités déclarent que le pétitionnaire a rendu des services pour l'indépendance nationale.

Le Rapporteur,

EUG. DE SMET.

Le Président,

DU BUS AÎNÉ.
